

Publié le 18 mai 2014.
Dernière modification : 29 mars 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ COCHINCHINOISE DE BÉTON ARMÉ
(anciennement Richaud et Papa)

BOY-FERMÉ & CIE

ANCIENS ÉTABLISSEMENTS BOY-FERMÉ

SOC. INDOCHINOISE D'ÉTUDES ET DE CONSTRUCTIONS
(S. I. D. E. C.)

Société anonyme fondée en 1902.

Jean Xavier Emmanuel *André* RICHAUD, fondateur

Né à Basse-Terre (Guadeloupe), le 5 août 1873.

Fils de Jules Richaud (1835-1896), médecin de la Marine, et d'Adèle Monnerot-Dumaine (1847-1914).

Marié à Saïgon, le 17 novembre 1917, avec Marie Madeleine Lencou-Bareme (1887-1982), divorcés le 5 mars 1922, dont :

— Jules René Richaud (1918-1982).

Remarié à Nice, le 27 mai 1935, avec Lucie Ruffier (1891-1965).

Ingénieur ECP.

Affecté aux batteries d'artillerie en Cochinchine (12 avril 1902).

Administrateur de la Société coopérative d'habitations à bon marché « La Petite Chaumière » à Paris (1908-1911).

En matière d'habitations à bon marché, il préconise que la ville de Paris refuse de céder des terrains et d'accorder des prêts aux sociétés privées (*Le Rappel, Le XIX^e siècle*, 12 décembre 1911).

Administrateur de Nos Petites Chaumières, à Gentilly (1913).

Administrateur de la [Société des garages d'Annam](#) (déc. 1927) :

Commissaire aux apports lors de la fondation de la [SIMAC](#) (1938) :

Décédé à Nice, le 4 juin 1945.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL SUPÉRIEUR
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juin 1906)

La commission permanente du Conseil supérieur de l'Indo-Chine s'est réunie le 23 juin sous la présidence de M. Beau, gouverneur général.

Ont été approuvés :

.....
— Le marché de gré à gré passé avec MM. Richaud et Papa pour construction d'un appontement à Rach-Cat (Cochinchine).

Indo-Chine
(*La Dépêche coloniale*, 27 mai 1910)

La Commission permanente du Conseil supérieur s'est réunie le 19 avril à Hanoi, pour examiner les questions suivantes :

.....
Marché de gré à gré passé avec MM. Richaud et Papa pour continuation des travaux de construction du quartier d'Artillerie de Saïgon .

PNOM-PENH
Obsèques
François Donval,
Né le 13 septembre 1878 à Plonévez-du-Faou (Finistère)
fils de Jean-Marie Donval et Catherine Canou
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 août 1912)

Le 26 juillet est décédé M. Dounal [Donval], chef de chantier à la maison Richaud et Papa, survenu dans la nuit à l'hôpital.

M. Dounal [Donval], qui n'était à Phnom Penh que depuis quelques mois, où il était venu diriger les travaux que l'on exécute au Palais, était déjà un vieux colonial très connu et très estimé en Cochinchine. Il était employé chez MM. Richaud et Papa depuis neuf ans.

Il était entré à l'hôpital depuis peu de jours pour subir une opération douloureuse, mais son état de faiblesse l'a trahi.

Ses obsèques ont eu lieu, le 27 au soir, à cinq heures, au milieu d'une grande affluence d'Européens et d'indigènes.

Le deuil était conduit par M. Biraben ¹, ingénieur de la maison Richaud et Papa, M. Minucci ², chef de chantier et ami du défunt. M. Sylvestre représentait le résident supérieur absent ; Sa Majesté Sisowath avait délégué M. Thioun, ministre du Palais, et M. Hell, secrétaire particulier du roi.

De nombreuses couronnes et quantité de fleurs envoyée par ses chefs et ses amis couvraient le corbillard.

Nous présentons à la famille du défunt, à la maison Richaud et Papa, nos compliments de condoléances.

Cambodge
Le voyage du gouverneur général Sarraut à Pnom-Penh
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 septembre 1912)

¹ Henri Georges Joseph Biraben (Paris, 1879-Dieppe, 1930) : ingénieur des Arts et manufactures (ECP), engagé volontaire dans l'artillerie. En Cochinchine (1905). Marié le 6 octobre 1906 à Saïgon avec Stéphanie Marie Thérèse Lancou Bareme. Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire 8 novembre 1920.

² Barthélémy Mignucci, 36 ans, chef de chantier chez Richaud et Papa.

.....
À 5 heures et demie, eut lieu l'inauguration de la nouvelle salle de réception du Palais royal. Cette salle, construite en béton armé par MM. Richaud et Papa et décorée par la maison Bonnet, est magnifique et du plus pur style khmer.

Le résident supérieur Outrey fit remise de la nouvelle salle à Sa Majesté, l'assurant que ce monument serait, dans les siècles futurs, la preuve de la grandeur du roi Sisowath comme Angkor atteste celle des anciens rois Khmers.

Le roi répondit en remerciant le gouvernement français de sa sollicitude.

Ces discours furent ponctués d'une salve de 21 coups de canon, puis un lunch fut offert par Sa Majesté à ses invités.

Une foule énorme assistait à cette fête, qui lui des mieux réussie.

CONSTITUTION

(Cote de la Bourse et de la banque, 27 novembre 1912)

Société cochinchinoise de béton armé (anciennement Richaud et Papa). au capital de 600.000 fr., divisé en 1.200 actions de 500 fr., dont 500 d'apport attribuées à MM. [André] Richaud et [Dimitri] Papa. Siège social à Paris. 115, rue du Faubourg-Poissonnière. Conseil d'administration : MM. J[ospeh] Biraben, Brucider ³, P. de Monicourt ⁴, D. Papa, A. Richaud. Statuts déposés chez M^e Moyne, notaire à Paris, et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 27 novembre 1912.

SAIGON

Au jardin de la Ville

Les nouvelles tribunes

(*Saïgon sportif*, 20 septembre 1913)

On travaille sérieusement sur le terrain du jardin de la Ville ; une équipe d'ouvriers s'occupe actuellement des fondations des coquettes tribunes qui s'élèveront bientôt — en décembre, sans doute — sur la partie sud-ouest du terrain de foot-ball.

Nous nous sommes laissés dire que cette construction, entreprise par MM. Richaud et Papa, était une innovation à Saïgon.

Construites entièrement en béton armé, ces tribunes ne comportent, dans leur milieu, aucun pilier masquant la vue des spectateurs ; elles rappellent, en petit, celles qui existent, depuis quelques années, sur l'hippodrome du Tremblay.

Les dépenses de cette construction s'élèveront à la somme approximative de 5.000 piastres.

C'est avec le plus grand plaisir que la population saïgonnaise accueillera cette heureuse initiative du Cercle sportif. qui permettra aux nombreux amateurs du ballon rond ou ovale de suivre, en toute tranquillité et confortablement assis sur des sièges, les intéressantes parties de foot-ball que la Commission sportive organise, chaque année, pour la plus grande distraction du public.

Nous ne connaissons pas encore le prix des entrées donnant accès aux tribunes, mais nous sommes persuadés que le Cercle Sportif, avec son esprit habituel de conciliation, saura contenter tout le monde. Nous le souhaitons de tout cœur.

³ En fait, Marie Joseph Victor Brueder (Éloyes, 1856-Paris, 1919). Voir [encadré](#).

⁴ P. de Monicourt : représentant d'Hennebique en Russie, associé de Brueder dans la Société de Constructions J. Vernet et Cie à Moscou.

TÉLÉGRAMMES PARTICULIERS
SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 février 1914)

DE NOTRE CORRESPONDANT, LE 20 À 15 h. 25

Obsèques. — Hier ont eu lieu, en présence d'une assistance nombreuse, les obsèques de M. Blanc, de la maison Richaud et Papa. M. Blanc est décédé, en cours de route, sur la chaloupe venant de Rach Gia.

Saïgon
Inauguration de la tribune de football
(*Les Annales coloniales*, 3 mars 1914)



Dimanche 1^{er} février a eu lieu l'inauguration de la tribune de football, élevée par le Cercle sportif, au jardin de la Ville.

Cette coquette et hardie construction fait honneur à son ingénieur, M. Richaud, qui l'a conçue et exécutée avec talent.

Le vœu, depuis longtemps formulé par les nombreux amateurs de sports qui, chaque dimanche, grâce à l'activité inlassable du grand club saïgonnais, trouvent une occasion de se distraire sainement, est enfin exaucé : la tribune est vaste, coquette et très pratiquement aménagée.

SOCIÉTÉ COCHINCHINOISE DE BÉTON ARMÉ
ANCIENNEMENT RICHAUD ET PAPA
Société anonyme au capital de 600.000 fr.
SAÏGON

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 146)

Siège social : 115, rue du Faubourg Poissonnière, Paris

Exploitation : 33, rue Miche, Saïgon

MM. [André] RICHAUD, ingénieur E. C. P., administrateur délégué ;

[Dimitri] PAPA, ingénieur E.C.P., administrateur délégué

Bureau technique

BAADER, ingénieur ;

BOY, ingénieur E. C. P. ;
MAILLE, ingénieur A.M. ;

Chefs de chantier

BATTUT, BAZIN, CHIREIX, FAUBEAU ⁵, HERVIEU, LAINE, MAZET, MIGNUCCI,
MOGENET, POTARD, GIOCANTI, VERCELLI.

SOCIÉTÉ COCHINCHINOISE DE BÉTON ARMÉ
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 192)

Direction à Phnom-Penh
7, rue Badens.

Décès
(*Saigon sportif*, 6 janvier 1917)

Monsieur l'abbé Joseph Boy ;
Monsieur Jean Boy, ingénieur des Arts et Manufactures ;
Le docteur E. Bonlin, médecin-major de 1^{re} classe, chevalier de la Légion d'honneur,
au front, et M^{me} Bonlin.

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la
personne de

docteur Philippe BOY

leur père et beau-père, décédé à Bergerac (Dordogne), le 17 août 1917, dans sa
70^e année.

DISSOLUTIONS
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 janvier 1918)

Société Cochinchinoise de Béton Armé. — À partir du 31 déc. 17. Liquidateurs :
MM. Richaud (Saigon), Papa, 3, r. de la Terrasse, Paris. — *Petites Affiches*, 15 janv. 18.

NÉCROLOGIE
(*L'Écho de Paris*, 7 février 1919)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Victor Brueder, ingénieur des Arts et
Manufactures, décédé à Paris, à l'âge de 63 ans.

Ses obsèques auront lieu samedi 8 février, à 10 heures, à l'église Saint-Vincent de
Paul ; on se réunira à l'église. Le présent avis tient lieu d'invitation.

⁵ Adrien Faubeau (Montmorency, 9 juin 1882-Saigon, 7 août 1954) : frère d'Octave (1878-1950), des
Douanes et régies de l'Indochine. Marié le 3 mai 1947 avec Tran Thi Hué. Futur représentant de la Société
des dragages, puis entrepreneur à Phnom-Penh. Membre du Syndicat des planteurs de caoutchouc.

BOY-FERMÉ & CIE
successeur de la Société cochinchinoise de béton armé
(*Les Affiches saïgonnaises*, 17 octobre 1919)

ETUDES
CONSEILS
CONSTRUCTION
AMÉNAGEMENT
MONTAGE

SPÉCIALITÉ
d'USINES
en tous genres

SPÉCIALITÉ
en
BÉTON ARMÉ

Séchoirs,
Pylônes,
Appontements, Pieux,
Bâtiments, Planchers, Citernes,
Cheminées, Réservoirs, Ponts, Chalands

BOY,
FERMÉ
et **C^{ie},**

Ingénieur diplômé par le Gouvernement français,
ancien Ingénieur de la M^{ou} RICHAUD, PAPA,
spécialiste en *béton armé*.

Ingénieur diplômé par le Gouvernement français,
ancien Ingénieur des Travaux publics de l'Indo-
chine, ancien directeur général de la Bienhoa
Industrielle et Forestière, expert près les Tribu-
naux, spécialiste en *installation d'usines*.

Successeurs de la S^{té} COCHINCHINOISE de BÉTON ARMÉ

Rue Sohier, à Saïgon (Cochinchine)

BOY, ingénieur diplômé par le gouvernement français, ancien ingénieur de la maison Richaud, Papa, spécialiste en *béton armé*.

FERMÉ, ingénieur diplômé par le Gouvernement français, ancien ingénieur des Travaux publics, ancien directeur général de la Biênhoà industrielle et forestière ⁶, expert près les tribunaux, spécialiste en *installation d'usines*.

BOY-FERMÉ & CIE
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 126)

Entreprise générale (béton armé)
Exploitation : rue Sohier prolongée, Saïgon

MM. BOY, ingénieur E. C. P., directeur ;

⁶ Marcel Fermé : ingénieur des Arts et métiers. Inspecteur général des chemins de fer en Indochine. Ancien directeur général et futur administrateur de la [Biênhoà industrielle et forestière](#).

FERMÉ, ingénieur E. C. P., directeur ;
Chefs de chantier
HERVIEU, MOGENET, MOREAU, ADT, Boris ERREMEFF, DOUCET.

6 juin 1921 : CONFÉRENCE SUR
L'ANCIEN CHÂTEAU D'EAU DE SAÏGON (1879-1921)
par Jean Boy
(*Bulletin de la Société des études indochinoises*, 1923, pp. 59-68)

[...] Je suis d'autant mieux placé pour vous parler de cette difficulté que j'ai sur la conscience l'érection de quelques-uns de ces hideux réservoirs qui émergent un peu partout, en ville, comme des champignons gigantesques et qui, malgré tous mes efforts pour tâcher de dissimuler un peu leur laideur naturelle, ressemblent toujours à de gros crapauds perchés sur des échasses.

Il faut dire, à notre excuse, que les temps sont devenus durs, les économies sont à l'ordre du jour. et il ne nous est plus permis de dissimuler la maigreur famélique du démocratique béton armé, ou le squelette d'une ossature métallique sous les riches habits de la pierre de taille, les draperies des moulures et des astragales. [...]

Liste générale des membres de la [Société des études indochinoises](#)
(*Bulletin*, 1923, p. 143-149)

COMITÉ POUR L'ANNÉE 1922

Boy, membre de la commission.

MEMBRES TITULAIRES

Arpin (Louis), maison Boy-Fermé et Cie à Saïgon.

Baader (Henri), ingénieur-constructeur à Saïgon [Boy-Fermé et Cie].

Boy (Jean-Émile-Marie), ingénieur des Arts et manufactures à Saïgon.

Houlon (Jacques)⁷, croix de guerre, ingénieur de la Société Boy-Fermé & Cie

Moreau (Henri-Ernest), agent commercial de la Maison Boy, Fermé & Cie à Saïgon.

LÉGION D'HONNEUR ET MÉDAILLE MILITAIRE.

Ministère de la guerre
(*JORF*, 2 novembre 1923)

Pour chevalier
Artillerie

24 octobre 1923 : page 10143, 1^{re} colonne, après 122 Albouy, lire :

« 123 Nimbeau (Bruno-Edouard-Fernand)⁸, lieutenant, 65^e rég. d'artillerie »
[Conducteur de travaux chez Boy-Fermé à Saïgon.]

⁷ Jacques Paul Houlon (Reims, 12 janvier 1894-Boulogne-Billancourt, 14 septembre 1955) : fils d'Ernest Houlon, négociant, et de Marie Émilie Léonie Bourgeois. Marié à Paris le 20 janvier 1925 avec Magdeleine Lacan. Ingénieur A. et M. et E.C.P. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 8 nov. 1931).

⁸ Bruno-Edouard-Fernand Nimbeau : né à Saint-Quentin (Aisne), le 2 juillet 1887. Mobilisé en 1914 dans l'artillerie. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 2 novembre 1923). Avis de décès à l'hôpital Grall : *Le Journal de Saïgon*, 24 septembre 1946.



Kampot (Cambodge) : le pont sur le Kam-Tiay (Boy-Fermé, constructeurs)
(*Le Bockor et la côte d'Opale*, Éditions d'Extrême-Asie, 1924, p. 22).

Médailles d'honneur
(*L'Écho annamite*, 8 août 1924)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine en date du 17 juillet 1924, des médailles d'honneur sont décernées aux indigènes dont les noms suivent :

Médaille d'honneur en argent, de 2^e classe
Nguyen du Qui, caporal de chantier à la Société Boy, Fermé & Co à Saïgon.

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'AGAVES DE L'ANNAM
(*Les Annales coloniales*, 11 août 1924)

Le conseil d'administration se compose de : MM.... Boy Jean, ingénieur, à Saïgon...

BOY, FERMÉ et Cie
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-82)

Entreprise générale (béton armé).
Exploitation : 1, rue Marcel-Richard.
MM. BOY et FERMÉ, ingénieurs-directeurs E.C. P. ;
ARPIN, ingénieur ; H. MOREAU, agent commercial ; MOGENET, DEJARDIN et
GIRARD, chefs de chantier.

Ingénieurs et ingénieurs-conseils
Sélection des ingénieurs coloniaux
(*Annuaire industriel*, 1925)

Boy (Jean), Saïgon, Cochinchine. – E.C.P. — Co-gérant de la Soc. Boy, Fermé et Cie. (Travaux publics. Béton armé.)

Antérieurement : ingénieur de la Maison Clapinon, béton armé, à Paris. Directeur de la Soc. cochinchinoise de béton armé dont la Soc. Boy, Fermé et Cie a pris la suite.

Fermé (Marcel), 1, r. Marcel-Richard, Saïgon, Cochinchine. E. C. P. Ingénieur de la Maison Boy, Fermé et Cie, béton armé. (Études et installations d'ateliers de constructions mécaniques. Exploitation de chemins de fer. Béton armé.)

Antérieurement : ingénieur du matériel et traction. Ingénieur du trafic et mouvement aux Chemins de fer de l'Indo-Chine. Directeur général de la Biênhoà industrielle et forestière, scieries, carbonisation des bois, exploitations forestières, chemins de fer

Houlon (Jacques), chev. Lég. honn., Saïgon, Cochinchine. — A. et M. et E.C.P. Ingénieur de la Maison Boy, Fermé et Cie, r. Marcel-Richard, Saïgon, Cochinchine. (Construction.)

Papa (Dimitri), 30, r. de Grammont, Paris, 2^e. T. Louvre 59-15 à 52-19. E.C.P. Maison Hadjopoulos et Papa, importation-exportation. (Béton armé.)

Antérieurement : agent de la maison Hennebique, en Indo-Chine. Fondateur de la maison Richard et Papa, à Saïgon. Administrateur de la Société cochinchinoise de béton armé.

COCHINCHINE
MARIAGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 janvier 1925)

Nous apprenons plaisir le mariage de M^{lle} Louise-Marguerite Noguères, la charmante fille de M. Noguèree, colon à Tanan, avec M. Georges Papadato, de l'Établissement Boy-Fermé et Cie.

La cérémonie nuptiale a eu lieu en l'église de Thudaumot.

Chronique de Saïgon
La dernière réunion de la commission municipale
(*L'Écho annamite*, 1^{er} mai 1925)

Construction du marché de Tan-dinh. — Après lecture du rapport de la commission compétente, la commission municipale adopta le devis B de la maison Boy et Fermé. La prime de 2.000 piastres, qui devait être allouée aux meilleurs projets de soumission, fut répartie entre le devis de la Société des Dragages*, 1.400 \$, et 600 \$ pour celui de la maison Brossard et Mopin*.

L'Essor économique du Cambodge
Pnom-Penh
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 mai 1925)

[...] Du côté de l'avenue de Kampot, tout un quartier a surgi sur lequel s'élèvent, au milieu de somptueuses villas, les vastes entrepôts des Comptoirs d'Extrême-Orient Poinard et Veyret, immense édifice en ciment armé de conception hardie, construit par l'entreprise Boy et Fermé. [...]

Paul André GOSSONAT, nouvel associé

Né à Moulins (Allier), le 22 déc. 1897.

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 4 novembre 1919, p. 12304) : très grièvement blessé, le 30 mai 1918. Le menton emporté, a dédaigné ses souffrances et fait comprendre qu'il désirait écrire. N'a quitté le champ de bataille qu'après avoir repassé par écrit le commandement de son unité à l'un de ses sous-officiers.

Ingénieur ECP.

Ingénieur adjoint des T.P. de la Cochinchine (1922).

Secrétaire adjoint de l'amicale cochinchinoise des anciens combattants (août 1923).

Passé au service de Boy-Fermé (1924).

Maintenu, sur sa demande, en disponibilité sans solde pour une année supplémentaire (*L'Avenir du Tonkin*, 21 juin 1925).

Associé de Boy, Fermé et Cie (avril 1926).

Quitte Boy-Fermé fin 1930.

Laissé par les T.P.I. en congé sans solde jusqu'à sa réintégration, le 18 août 1937.

Membre de la Commission permanente du ministère de la reconstruction ayant charge de rechercher et définir les méthodes de travail (*JORF*, 26 mars 1945).

Décédé à Rocles (Allier), le 21 avril 1988.

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1926)

La Société en commandite Boy-Fermé et Cie, dont le capital avait été porté de 300 à 900.000 francs en 1922, a transformé son capital en piastres au taux de 15,20, ce qui fait 59.210 p. 53, l'a porté à 162.000 piastres par un prélèvement sur la réserve de change, et s'est transformée en société anonyme « Anciens Établissements Boy-Fermé, Société anonyme de Constructions ».

MM. Jean Boy et Marcel Fermé ont cédé un certain nombre de leurs parts anciennes ou nouvelles à MM. Richaud, Houlon, Gossonat [Gossonat] et Maurel.

Les 540 parts de 300 piastres existantes sont ainsi réparties : MM. Boy, 60 ; Fermé, 60 ; A. Richaud, 58 ; Houlon, 58 ; Maurel, 58 ; Gossonat, 58 ; succession Arpin, 32 ; D. Papa, 24 ; E. Grosborne ⁹, 24 ; M[axime] Grammont, 12 ; J. Nouvelle, 12 ; Veuve Brueder, 12 ; M^{me} Vielle [l'épouse du chirurgien, née Henriette Haffner], 8 ; E[ugène] Haffner, 8 ; V[ictor] Lamorte, 8 ; J[oseph] Mayer [beau-père d'Eugène Haffner], 8 ; C. Tournier, 8 ; Thomast [*sic* : probablement Pierre Thomas, des Distilleries de l'Indochine], 8 ; Gayet-Laroche, 8 ; H. Grosborne, 4 ; G. Grosborne, 4 ; Tournier, 4 ; M. Bury, 4.

Pour éviter la spéculation, les parts provenant de la répartition des réserves de la société, c'est-à-dire celles numérotées de 181 à 540, resteront attachées à la souche pendant deux ans.

Le siège social est fixé à Saïgon, 1, rue Marcel-Richard.

Les administrateurs sont en nombre variable, plus de trois et moins de neuf. Ils doivent posséder au moins 20 parts.

⁹ Émile Groborne: marié à une sœur de Victor Brueder. Administrateur à ses côtés de la Société Immobilière du Nord-Est(1911) et avec d'autres parents de la Société de Constructions civiles et industrielles (juillet 1919).

Sur les bénéfices, il est prélevé 5 % pour la réserve légale, la somme nécessaire au paiement d'un premier dividende de 6 %, 10 % pour le conseil d'administration. Sur le solde, 60 % sont à la disposition du conseil et 40 % vont aux actionnaires.

Les premiers administrateurs sont MM. Boy, Fermé, Gossonat, Houlon, Maurel et Richard.

Accident de travail
(*L'Écho annamite*, 17 juillet 1926)

Une enquête a été faite relativement à un accident de travail survenu dans les chantiers de Tan Dinh [de] la Maison « Boy Fermé ».

Le coolie Nguyen van Yo, 17 ans, a eu par mégarde un pied pris dans les engrenages d'une bétonnière et il a dû être transporté à l'hôpital Indigène de Cochinchine de Cholon.

Son état n'est pas grave. La blessure ne paraît devoir entraîner qu'une incapacité de travail de quelques semaines.

NOUVEAU CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE

Société des anciens établissements Boy-Fermé
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 mai 1929)

Saïgon, 1, rue Marcel-Richard, change son nom, en quoi elle a bien tort, et tombe dans l'impersonnalité générale sous le nom de Société indochinoise d'études et de constructions [SIDEK] ; elle porte son capital de 150.000 à 162.000 \$.

Élections consulaires de Saïgon
Résultats du scrutin du 8 novembre 1928
(*L'Écho annamite*, 8 novembre 1928)

Voici les résultats du scrutin de ce matin pour l'élection de huit membres français et de deux membres indigènes de la chambre de commerce de Saïgon.

Du côté du collège électoral français, ces résultats sont définitifs, les huit sièges à pourvoir ayant à présent leurs huit titulaires.

Ce sont :

M. Richaud André, administrateur des Anciens Établissements Boy-Fermé (membre correspondant), 112 voix, élu ;

Élections consulaires
(*L'Écho annamite*, 28 mai 1929)

Nous avons annoncé que le jeudi 6 juin aurait lieu à Saïgon l'élection complémentaire de quatre juges consulaires titulaires, et de six juges consulaires suppléants. Voici la liste des candidats :

2° Juges suppléants
Richaud (André), directeur de la Société Boy-Fermé et Cie.

Cercle sportif saïgonnais
Séance du Comité du 11 octobre 1929
(*Saïgon sportif*, 18 octobre 1929)

Admissions
À titre de membres actifs :
M. Corbery, Raoul, conducteur des travaux, S.I.D.E.C., présenté par MM. Roton et Méchin.

Accident de travail
(*L'Écho annamite*, 11 décembre 1929)

Le 7 courant, vers 16 h., Nguyen-van-Tu, 17 ans, coolie à l'entreprise Boy-Fermé s'est, à la Nouvelle Énergie Électrique de Choquan, fait écraser 3 doigts de sa main droite, par le pilon en fer, au moment où il faisait enfoncer dans le sol un pieu en ciment. Il a été hospitalisé à l'hôpital indigène.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1930)

Sont repartis en France :
Poichaud, directeur de la maison Boy-Fermé.

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1930)

Le pont Lord Kitchener, long de 143 m., qui relie Saïgon à Khanh-Hoi, a été livré à la circulation. Il a été construit par la maison Boy-Fermé.

19 octobre 1931
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1931)

M. Jacques Houlon, agissant au nom de la Société indochinoise d'études et de constructions à Dalat (Sidec), est autorisé à faire usage, dans le territoire de la province du Haut-Donai, de :
300 détonateurs
50 kg de dynamite

300 mètres de cordon bickford
pour l'extraction de carrière pour ses travaux de Dalat.

.....

Saïgon
(*L'Alliance franco-annamite*, 7 août 1932)

Samedi. — Ainsi que prévu, ce matin à 10 heures, le gouverneur général, accompagné de l'inspecteur général des P. T. T., M. Walter, a inauguré le nouvel immeuble annexe de l'hôtel des Postes.

.....
Le cortège officiel où nous avons reconnu de nombreuses personnalités dont MM. ... Richaud, ... etc., se rendit dans le nouvel immeuble après en avoir admiré la façade côté cour.

Marcel Fermé réélu adm. Biênhoà Industrielle et financière en 1933.

.....
Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 693 :
SOCIÉTÉ INDOCHINOISE D'ÉTUDES ET DE CONSTRUCTIONS (S. I. D. E. C.)
Entreprise des travaux publics,
Agence de Dalat
Téléphone n° 54.
Directeur : Giaccardi.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1933)

Le 29 novembre, Mgr Dumortier inaugura le nouveau bâtiment du grand séminaire de Saïgon terminé en août 1931 par la S. I. D. E. C., et qui coûta plus de 100.000 piastres.

.....
Cambodge
PHNOM-PÉNH
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} avril 1933)

Inauguration du Nouvel Évêché. — Dans une discrète intimité, dimanche matin, S. E. Monseigneur Herrgott, évêque de Phnompenh, entouré de tous les missionnaires français et annamites, a béni les bâtiments du nouvel évêché.

Ces locaux, sis boulevard Miche, aux lignes harmonieuses, sont un véritable chef d'œuvre d'art architectural dû aux efforts artistiques de la S. I. D. E. C.* et contribueront à l'embellissement du nouveau Phnompenh.

M. Doucet, directeur des Bureaux, représentant M. le résident supérieur empêché par la maladie, MM. Legros, résident maire, Lalaurette, inspecteur des affaires

politiques, Barrault, chef de cabinet, Maux ¹⁰, ingénieur en chef des T. P., Bussy, ingénieur de la voirie, messieurs les membres de la commission municipale, S. A. R. le Prince Chantaleka, M. Richaud, directeur, et M. Houlon, ingénieur de la S. I. D. E.C , avaient tenu à honorer de leur présence cette belle manifestation.

Une réunion intime suivit la cérémonie religieuse.

.....

1933 (août) : inauguration de la piscine du [Cercle sportif saïgonnais](#).

Réalisation : SIDEC :

Architecte : Louis Chauchon, ancien architecte contractuel des T.P. à Pnom-Penh (1923) et à Saïgon (1926), passé au service du privé

.....

L'édification de ce bâtiment par la Sidec a été mené à bien par M. Houlon, ingénieur directeur de la société, aidé par MM. Kandaouroff ¹¹ et Charderon [Chauchon ?].

C'est M. Lafage, chef de chantier de l'entreprise, qui a assuré l'exécution des travaux au début jusqu'à la fin.

Transindochinois

(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} septembre 1933)

On a adjudgé à Nhatrang 9 lots de travaux d'infrastructure et un lot de grands travaux de la voie ferrée de Nhatrang à Dieutri : les Grands Travaux d'Extrême-Orient ont eu les lots 1 et 4 avec rabais de 22 %, Lamorte les lots 2 et 3 (rabais de 28 et 30 %), MM. Grosse et Casset à Quinhon le lot 5 (rabais de 22 %), M. Penotti à Tam-ky le lot 6 rabais 26 %), M. Ta xuan Lang à Quinhon le lot 7 (rabais 30 %), M. Villa le lot 8 (rabais 27 %), [et la Société indochinoise d'études et de construction à Saïgon le lot 9 \(rabais 33 %\)](#) ; la Société de Constructions de Levallois-Perret enleva l'adjudication des grands ouvrages d'art.

[Cercle sportif saïgonnais](#)

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration
du 2 octobre 1933

(*Saïgon Sportif*, 20 octobre 1933)

Admissions
Membres actifs

M. Houlon Jacques, directeur de la S.I.D.E.C., présenté par MM. de Ligondès et Chauchon.

¹⁰ Henri Maux (1901-1950) : polytechnicien, affecté en août 1933 à la circonscription hydraulique du Sud de l'Indochine. Voir [encadré](#).

¹¹ Wladimir Kandaouroff (Serggievo, Russie, 1^{er} avril 1906-Paris XIII^e, 17 août 1997) : ingénieur ECP, officier de réserve de l'Artillerie coloniale. Venu en Indochine en 1928 pour la Cie des voies ferrées de Loc-Ninh et du Centre-Indochinois, il passe en 1933 au service de la SIDEC.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE D'ETAPE [*sic* : *ÉTUDES*] ET DE CONSTRUCTIONS (SIDEK)
Rapport du conseil d'administration
(*L'Information d'Indochine, économique et financière, 31 mai 1934*)

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire, pour vous exposer ce qui suit :

Nous avons en dépôt, en banques, des sommes importantes, provenant de la réalisation des réserves constituées au cours des huit années d'exercice de votre société.

Cette réalisation, conséquence de la crise économique que nous traversons, s'est faite automatiquement, par suite de la diminution de l'importance des travaux que nous sommes amenés à exécuter.

Les sommes ainsi accumulées en banques ne produisent pas d'intérêts ou rapportent des intérêts dérisoires.

D'autre part, [vous] vous rendre[z] compte par l'examen des derniers bilans, que les dettes de votre société se résument aux sommes dues aux fournisseurs et, éventuellement, au règlement des sommes passées au compte d'ordre.

Les sommes dues aux fournisseurs, sont fonction de l'importance des travaux en cours et nos factures sont régulièrement payées à leurs échéances.

Les sommes passées au compte d'ordre ne sont que des prévisions de pertes possibles sur certaines affaires.

Votre société se trouve donc dans une situation tout à fait saine que lui donne le droit d'envisager l'utilisation d'une partie de ses réserves improductives.

Nous ne voulons pas envisager la répartition d'un superdividende exceptionnel ; parce que cela ne présenterait aucune contrepartie intéressante pour la société.

Nous ne voulons pas non plus, vous proposer, ni le rachat d'un certain nombre d'actions, ni l'amortissement complet d'un certain nombre d'actions, par voie de tirage au sort. Parce que la première solution a pour conséquence de désavantager ceux des actionnaires qui seront désignés par le sort et que, la deuxième solution, au contraire, avantage les actionnaires désignés qui deviendraient porteurs d'actions de jouissance.

C'est pourquoi, nous vous proposons la solution qui met tous les actionnaires sur la même somme pour chaque action.

Nous vous proposons donc d'amortir chaque action de 25 piastres, au moyen d'un prélèvement de 81.000 piastres sur notre Réserve Spéciale, sans toucher à la Réserve légale.

Notre Réserve spéciale est actuellement de 300.000 piastres. Elle se trouvera réduite du fait de ce prélèvement à 219.000 piastres ; somme suffisante pour nous permettre de parer aux éventualités possibles.

L'avantage de cette solution, c'est que notre capital actions reste le même ; mais les actions ayant été remboursées de moitié ; le droit au premier dividende de 8 prévu à l'article 42 des statuts ne portera plus que sur 25 p. somme dont les actions seront libérées mais non amorties. Les actions continueront à avoir droit aux superdividendes qui pourront être distribués en conformité des statuts et des résultats obtenus.

Au moment du remboursement des 25 p., les actions seront frappées d'un timbre portant indication de l'amortissement effectué.

Il en résulte qu'à l'expiration de la société et aussi dans le cas de dissolution ou liquidation anticipée, le produit net de la liquidation après règlements des engagements de la société, ne sera plus employé qu'à rembourser la moitié de la valeur nominale des actions, soit 25 p. restant à amortir.

Le solde sera réparti conformément aux prescriptions de l'article 45 de vos statuts.

Soit 10 % au conseil d'administration, 90 % aux actions.

Nous terminons en vous signalant que, comme conséquence du remboursement de 25 p. par action que nous vous proposons, il y aura lieu de modifier l'article 7 de nos statuts.

Nous vous demandons, après examen, de statuer sur ces propositions.

Le conseil d'administration.

RÉSOLUTIONS

Les actionnaires de la Société Indochinoise d'Etudes et de construction réunis extraordinairement en assemblée générale le 23 mai 1934 ; après en avoir délibéré, décident.

Première résolution

Le capital sera amorti par prélèvement d'une somme de quatre vingt un mille piastres, sur la Réserve Spéciale, permettant le paiement d'une somme de vingt cinq piastres par action.

Le paiement de cette somme de 25 p. par action se fera à partir du 24 mai 1934 soit à Saïgon au siège social de la société, 1, rue Marcel-Richard ; soit à Paris chez M. Amboise Rigollet, 10, passage René ; contre présentation des actions qui seront immédiatement frappée du cachet.

ACTION AMORTIE REMBOURSEMENT DE 25 p. VOTE DU 23 MAI 1934

Pour les règlements faits en francs, soit à Saïgon, soit à Paris, la piastre sera décomptée en francs au taux de la Banque de l'Indochine le 24 mai 1934.

Les actions ainsi amorties n'auront plus droit au premier dividende de 8 % prévu aux statuts, que sur le montant dont elles sont libérées et non amorties et ce, pour les durées correspondantes.

En cas de dissolution ou liquidation anticipée et aussi à l'expiration de la société, les actions n'auront plus droit qu'au remboursement de 25 p. par action. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'article 7 des statuts.

« Le capital social est fixé à cent soixante deux mille piastres divisé en trois mille deux cent quarante actions de cinquante piastres chacune »,
est modifié comme suit :

« Le capital social est fixé à cent soixante deux mille piastres divisé en trois mille deux cent quarante actions de cinquante piastres chacune, amorties de moitié. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(Recueil des arrêts du Conseil d'État, 20 juillet 1934)

COLONIES. — INDOCHINE. — FONCTIONNAIRES. — CONGÉ POUR AFFAIRES PERSONNELLES. — PRÉTENDUE MÉCONNAISSANCE D'UN DROIT ACQUIS. — PRÉTENDUE IRRÉGULARITÉ TIRÉE D'UN EFFET RÉTROACTIF.

(16 nov. — Section. — 26.641. Sieur Gosonnat. — MM. Tétreau, rapp. ; Dayras, c. du g. ; M^e Nicolay et Labbé, av.).

Vu LA REQUÊTE présentée pour le sieur Gosonnat, ingénieur adjoint de 2^e classe des travaux publics de l'Indochine.... et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler pour excès de pouvoir un arrêté, en date du 11 mai 1931, par lequel le gouverneur général de l'Indochine lui a accordé un congé de six mois sans solde à compter du 22 déc. 1930 ;

Vu les lois des 7-14 oct. 1790 et du 24 mai 1872 ;

CONSIDÉRANT que le sieur Gosonnat, ingénieur adjoint des travaux publics de l'Indochine, n'a pas été réintégré dans les cadres le 22 déc. 1930, jour où a pris fin le congé hors cadres dont il était titulaire ; que si, à la date du 28 déc. 1930, l'administration a envisagé son affectation à un poste vacant au Laos, il n'est pas établi que ce projet ait été suivi d'effet ; que c'est seulement par un arrêté en date du 11 mai 1931 que la réintégration a été prononcée, pour compter du 22 déc. 1930 ;

Cons. que, dans ces circonstances, le gouverneur général de l'Indochine a pu légalement, par un autre arrêté en date du 11 mai 1931, accorder à l'intéressé un congé pour affaires personnelles sans solde à compter du 22 déc. 1930 ; que le sieur Gosonnat n'ayant effectué aucun service entre le 22 déc. 1930 et le 11 mai 1931, la seconde décision ainsi prise ne porte pas atteinte à aucun droit acquis ; que, d'autre part, l'effet rétroactif quelle comporte n'est qu'une conséquence nécessaire de l'effet rétroactif donné à l'arrêté de réintégration, lequel n'aurait pu sans irrégularité conférer des droits pour la période antérieure au jour où il est intervenu ;... (Rejet ; frais de timbre exposés par le gouvernement général de l'Indochine et liquidés à la somme de 10 fr. 80 remboursés par le sieur Gosonnat).

Adjudications
(L'Avenir du Tonkin, 17 avril 1935)

Mardi 16 avril 1935, à 9 heures, a eu lieu dans les bureaux de l'Inspecteur, chef du Service technique, 14, avenue Brière-de-l'Isle à Hanoi, l'adjudication sur soumissions cachetées de la fourniture de poteaux en ciment armé nécessaires à ce service.

Résultats

1^{er} lot

Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics	22.137 p. 50
Société des Tuileries de l'Indochine	26.913 p. 00
Société des Grands Travaux d'Extrême-Orient	25.821 p. 00
Ng. van Phuong et Ng. duy Que	26.103 p. 75
Aviat	27.300 p. 00
Nguyen huu Tiep	22.457 p. 50
Stacindo	23.406 p. 25
J. V. Canova à Saigon	22.721 p. 25
Ngo tien Canh à Phu-lang-Thuong	31.381 p. 25
Brossard et Mopin à Saïgon	27.75? p. 00
Société indochinoise d'études et de constructions à Saïgon	20.452 p. 50

Ces derniers ont été déclarés adjudicataires provisoires.

2^e lot

Société de Dragages	39.858 p. 75
Tuileries de l'Indochine	37.436 p. 00
Société des grands travaux d'Extrême-Orient	35.870 p. 00
Ng van-Phuong et Ng-duy Quê	35.590 p. 00
Aviat	37.850 p. 00
Nguyen-huu-Tiep	29.875 p. 50

Stacindo 32.568 p. 75
J. V. Canova à Saïgon 31.323 p. 75
Ngo-tieu-Canh à Phu-lang-Thuong 41.877 p. 00
Brossard et Mopin à Saïgon 38.500 p. 00
Société indochinoise d'études et de constructions à Saïgon 28.445 p. 00
Ces derniers ont été déclarés provisoires.

TOURANE-NHATRANG

NOTES SUR LES SECTIONS DE QUANG-NGAI À BONGSON ET DE BONGSON À QUINHON

(réunies à l'occasion de l'inauguration officielle de ces sections, le 1^{er} juillet 1935)
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 août 1935)

.....
Les résultats du concours, auquel trois grandes firmes avaient pris part, furent favorables à la Société de Levallois-Perret. Ils lui furent notifiés le 5 janvier 1935 [...].

L'exécution fut entreprise par cette société aussitôt après la notification, avec la collaboration, pour les travaux de fondation sur pieux et le montage des travées métalliques, de quatre des principales entreprises de la Colonie : la Société des Établissements Brossard et Mopin, la Société des Grands Travaux d'Extrême-Orient, la Société indochinoise d'études et de constructions, la Société anonyme de Constructions mécaniques.

INAUGURATION DU NOUVEAU TRONÇON DU TRANSINDOCHINOIS DIEU-TRI-TUY-HOA

Les décorations
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 janvier 1936, p. 8)

Ngân tiên

U?ger, représentant de la Société indochinoise des études et constructions [SIDEC].

CHEMINS DE FER DE TOURANE SECTION DE DIEU-TRI À TUY-HOA

Notes sur les travaux de constructions, réunies à l'occasion de l'inauguration officielle

du 7 janvier 1936

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 janvier 1936, p. 5 et 6)

Le tableau ci-après rassemble les principaux renseignements qui caractérisent l'activité des entreprises d'infrastructures.

	6 ^e lot (Penotti)	7 ^e lot (Ta-Xuân-Lang)	8 ^e lot (Vi)la	9 ^e lot (SIDEC)	Total
Longueur du lot	30 km	20 km	21 km	29 km	100 km

Date de notification	21 août 1933	20 août 1933	18 août 1933	18/08/1933	
Expiration du délai d'exécution	21 août 1935	20 août 1935	18 juin 1935	18/03/1935	
Délai de la réception provisoire	22 avr. 1935	13 avr. 1935	13 févr. 1935	18/11/1934	
Rabais de l'entreprise	26 %	30 %	27 %	33 %	
DÉPENSES (en \$) :					
Travaux à l'entreprise	796.000	539.000	460.000	375.000	2.170.600
Prime pour avance	18.000	15.000	15.000	18.000	66.000
Total perçu par l'entreprise	814.000	554.000	475.000	393.600	2.236.600
Somme à valoir	50.000	40.000	40.000	30.000	160.000
Travaux annexes: gazonnements, perrés	96.000	60.000	21.600	27.000	204.600
D É P E N S E S TOTALES	960.000	654.000	536.600	450.600	2.601.200

ANNAM

NHATRANG

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 janvier 1936, p. 10)

La voiture de M^{me} Didelot se renverse à quelques kilomètres de Nhatrang mais les occupantes sont indemnes — Nous apprenons que M^{me} Didelot, femme du sympathique directeur de l'A. R. I. P., revenant de Hué et se rendant à Dalat, a eu la chance d'échapper à un accident grave, survenu 20 kilomètres avant Nhatrang.

.....
M^{me} Didelot, qui était accompagnée de sa fille et des deux filles de M^{me} Bellaigue, de Hué, qu'elle amenait avec la sienne au « Couvent des Oiseaux » à Dalat, put, à grand peine, maintenir ces enfants la tête hors de l'eau, laquelle atteignait presque le toit de la voiture.

Par bonheur, M. Morel, fondé de pouvoirs de la S. I. D. E. C., passait à ce moment sur la route, regagnant Saïgon : il réussit à faire sortir M^{me} Didelot et les trois petites filles de la voiture et les ramena précipitamment à Nhatrang avec les valises contenues dans l'auto.

.....

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNAM

Année 1936

Liste décryptée des 1.201 des électeurs
(*Bulletin administratif de l'Annam* 15 février 1936)

17° — Circonscription électorale de Dalat

45 Guy Edmond Marcel Chef de chantier à la Soc. Indochinoise d'études et de
Constructions*, Dalat

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 avril 1936)

[À l'Arsenal de Saïgon](#). — Nous apprenons le prochain départ, pour un congé bien mérité, de M. Pavin, directeur des Travaux maritimes de l'Arsenal de la Marine.

Monsieur Pavin [...] a su mener à bonne fin, pendant son séjour ici, des travaux d'une grande difficulté étant donné l'instabilité de notre sous-sol. Nous citerons au hasard de la plume la centrale électrogène de l'arsenal, dont la difficulté d'exécution résidait au principal à obtenir sur un sol vaseux et mouvant, la stabilité de moteurs dont les efforts dynamiques pouvaient atteindre 400.000 kg, et dont les essais ont été on ne peut plus satisfaisants (La construction du bâtiment est due à l'entreprise S. I. D. E. C.).

.....

Disponibilité — Réintégration
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 août 1937)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 18 août 1937 :

M. Gosonnat [anc. ass. Boy, Fermé], ingénieur adjoint de 2^e classe des Travaux publics, est maintenu d'office dans la position de disponibilité sans traitement à compter du 22 juin 1933.

M. Gosonnat est, sur sa demande, réintégré dans les cadres à compter de la veille du jour de son embarquement à Marseille à destination de l'Indochine.

M. Gosonnat n'étant pas en activité de service à la date du 31 octobre 1932, sera soumis au régime des nouvelles soldes (arrêté du 31 octobre 1932).

[La tournée au Cambodge de M. le gouverneur général Brévié](#)
(*La Dépêche d'Indochine*, 15 septembre 1937)

5^e journée — 10 septembre
Battambang

Le nouveau marché, qui a fait couler tant d'encre, a coûté 113 000 p.

Très belle construction exécutée par la S.I.D.E.C. et pourvue d'installations modernes dans le genre de celles des halles centrales de Phnom Penh, le marché de Battambang procure à la municipalité une recette journalière de 140 à 150 piastres.

Ce marché doit répondre à un besoin réel, étant donné que le centre urbain de Battambang et sa banlieue groupent plus de 50.000 habitants.

POUR EMBELLIR PNOM-PENH

Une œuvre grandiose du génie français
[Le nouveau marché central de Phnompenh](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 novembre 1937)

CONSTRUCTIONS CIVILES

HALLES EN BÉTON ARMÉ, SERVANT DE MARCHÉS, DANS LE SUD DE L'INDOCHINE.

par W. Kandaouroff,
ingénieur des Arts et Manufactures.
(*Le Génie civil*, 1^{er} janvier 1938, p. 10-12)

Les travaux publics de tout genre exécutés aux colonies présentent, la plupart du temps, plus de difficultés que s'ils étaient réalisés dans la métropole. L'ingénieur, qui ne dispose pas toujours des mêmes moyens, doit tenir compte, d'autre part, des sujétions spéciales causées par le climat ou par la nature des matériaux ; ceux dont il dispose ne permettant qu'un choix restreint.

À titre d'exemple de ce genre de travaux coloniaux, et bien qu'il s'agisse de bâtiments d'importance secondaire, nous croyons utile de décrire ici quelques marchés couverts, en béton armé, construits depuis quelques années dans le Sud de l'Indochine.

Le Sud de l'Indochine (Cochinchine et Cambodge) est un pays agricole à population dense. La plus grande partie des échanges y est concentrée dans les marchés de centres urbains nombreux, mais d'assez faible importance. De plus, un marché indochinois n'est pas seulement un local commercial, c'est aussi un centre de réunions et de distractions. Dans ces conditions, chaque ville, et presque chaque gros village, possède un marché couvert ou cherche à en construire un.

Le climat de cette vaste région est équatorial ; la température, qui varie peu entre le jour et la nuit, descend rarement au-dessous de 16° et ne dépasse guère 35°. La saison humide dure six mois, pendant lesquels les averses ont une grande violence : il s'ensuit que le hall d'un marché doit offrir la meilleure protection possible contre le soleil et la pluie, et être ouvert au maximum aux courants d'air qui seuls arrivent à rendre la chaleur moins pénible. Il est donc constitué par une toiture portée par des piliers isolés et ajourée par des lanterneaux aussi nombreux que possible, des auvents protégeant toutes les ouvertures contre le soleil et la pluie.

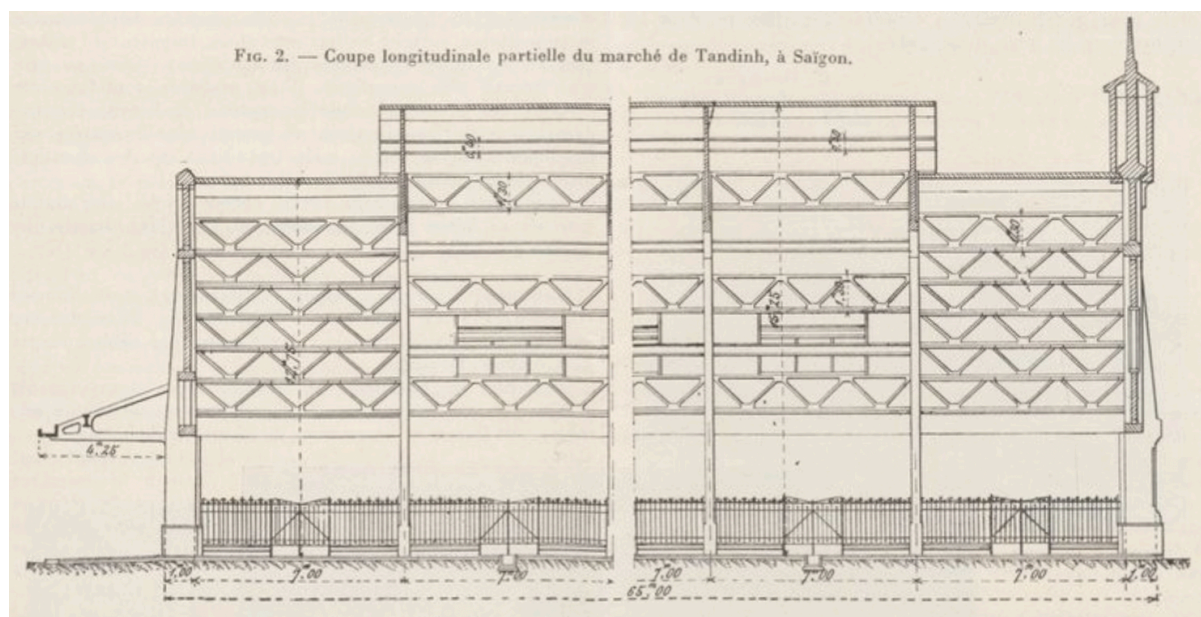
Au point de vue technique, le climat défavorise l'emploi de toitures monolithes en voiles minces. En effet, malgré les faibles différences de température journalière, les effets de dilatation sont très importants, en raison de l'action du soleil et de la pluie. [La surface d'une dalle exposée au soleil peut facilement atteindre une température de 60°, mais une forte averse la fait baisser de 30° en quelques minutes.](#) À ce régime, les fissures sont difficiles à éviter, et la plupart des produits d'étanchéité résistent mal. Enfin, les toitures monolithes sont nettement plus chaudes que les toitures faites en éléments emboîtés, entre lesquels il se produit toujours un léger courant d'air.

Les conditions économiques de l'Indochine, où la main-d'œuvre est très bon marché, et où les produits de provenance métropolitaine, surtout les fers, sont chers, imposent de rechercher au maximum l'économie des matériaux, même au prix d'un travail plus compliqué. Il est probable, toutefois, que certains des procédés employés seraient également justifiés dans le cas de constructions en grande série exécutées par une main-d'œuvre chère, mais travaillant sur des chantiers fortement mécanisés.

Nous allons décrire dans l'ordre chronologique cinq grands marchés en béton armé construits en Indochine depuis une dizaine d'années.

Marchés de Tandinh, à Saïgon (Cochinchine) et de Kampot (Cambodge). — Le marché de Tandinh occupe un rectangle de 65 x 34 mètres ; il est élargi par deux auvents de 4 mètres de portée.

L'ossature du bâtiment est constituée par deux pignons, stables par eux-mêmes sous l'action d'un vent de 150 kg /m², et par huit fermes en béton armé de 34 mètres de portée.



Coupe longitudinale partielle du marché de Tandinh, à Saigon.

Le sol étant mauvais, le bâtiment est porté par des pieux en béton atteignant 15 mètres de longueur et, en raison de la cherté des fondations, on a cherché à réaliser des systèmes portants isostatiques et légers, par l'emploi de fermes en treillis à trois rotules. Seuls les piédroits de ces fermes ont été coulés sur place ; les parties centrales des fermes (d'une longueur de 10 mètres), pesant 8 tonnes, ont été coulées au sol et montées au moyen d'un léger échafaudage roulant et de deux treuils, six coolies suffisant à cette manœuvre. Le raccord entre les parties coulées sur place et celles montées se faisait sur une longueur suffisante pour le recouvrement des fers, le béton étant coulé dans des coffrages attachés aux parties déjà en place.

La fatigue du béton, calculée à l'aide d'une épure de Crémone, n'atteint que 45 kg/cm² pour les efforts principaux dans les éléments du treillis. La fatigue admissible étant, avec le ciment employé à l'époque, de 56 kg /cm², on voit que la marge pour les efforts secondaires de sécurité est très large.

Le volume total d'une ferme est d'environ 15 m³ ; le poids des armatures est d'environ 250 kg par mètre cube.

Les pannes sont de deux types : des pannes en treillis simple de 1 m 30 de hauteur, et des pannes pleines en I, de 40 cm de hauteur. Toutes ces pannes ont été coulées au sol, montées au moyen de sapines et de treuils à main, et posées sur des corbeaux. Des raccords coulés ultérieurement solidarisent les barres des pannes avec les fers d'amorce prévus dans les fermes. Le poids d'une panne de 6 m 75 de portée ne dépasse pas 700 kg ; chacune d'elles est coupée par un joint de dilatation au milieu du bâtiment : elle repose sur un corbeau ; un étrier en fonte, fixé sur ce corbeau, la maintient dans le sens transversal.

La toiture, en tuiles mécaniques, est percée de trois lanterneaux, vitrés sur les trois quarts de leur hauteur.

Les pignons sont rendus autostables sous l'action du vent, comme nous l'avons indiqué, au moyen de larges poutres verticales faisant partie de l'ensemble architectural.



Vue de la façade principale du marché de Battambang (Cambodge).

Marché de Battambang (Cambodge). — Le marché de Battambang se compose d'un hall principal de 80 mètres de longueur, d'un marché aux poissons de 36 mètres, et d'une gare d'autocars attenante.

Les halles ont 20 mètres de largeur, et sont entourées d'un auvent de 5m 50 de portée.

Le sol étant d'une qualité moyenne, les fondations sont mixtes. Chaque pilier est porté par une semelle en béton armé de dimensions telles que la fatigue directe serait de $0,7 \text{ kg/cm}^2$; de plus, sous les semelles, le sol est renforcé par 4 pieux en béton de $12 \times 12 \text{ cm}$ et de 5 mètres de longueur, battus avec de petites sonnettes manœuvrées à la main.

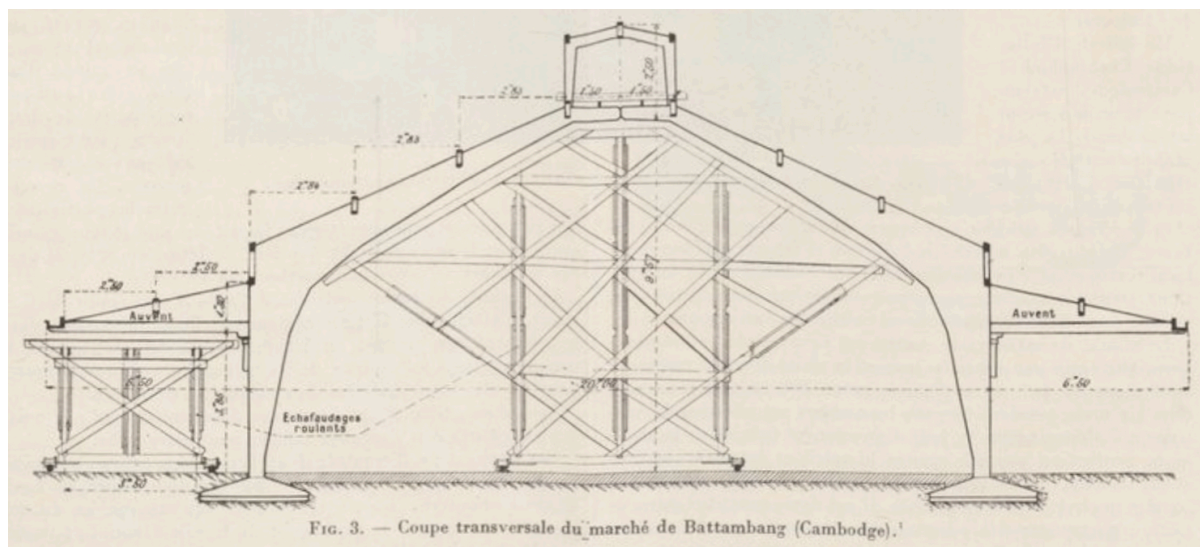
L'ossature principale de chaque bâtiment est constituée par deux pignons autostables et par des fermes à trois rotules munies de consoles portant les auvents.

À l'époque de la construction, un excellent superciment de fabrication indochinoise et de prix avantageux étant apparu sur le marché, il a été possible de donner aux fermes une section pleine, et de les couler sur un échafaudage roulant, comme l'indique la figure 3, les piédroits étant coulés à l'avance sur un échafaudage fixe.

La fatigue maxima du béton est de 75 kg/cm^2 ; le volume total d'une ferme est de 9 m^3 et le poids des armatures de 170 kg par mètre cube environ.

Les pannes coulées au sol ont uniformément une section rectangulaire, mais elles sont allégées au tiers de leur poids par des orifices circulaires rapprochés. Elles ont été calculées comme des poutres Vierendeel et vérifiées par un essai poussé jusqu'à la rupture. Les pannes de cette forme sont plus aisément maniables et plus faciles à fabriquer que des pannes en I.

La couverture est constituée par des tuiles en béton armé de grande longueur, qui sont raidies par deux nervures. Malgré leur faible épaisseur (2 cm), une minutieuse mise au point de la fabrication a permis de les obtenir parfaitement étanches.



Coupe transversale du marché de Battambang (Cambodge).

Légères, résistantes et ne demandant aucun entretien, elles semblent constituer un type excellent de couverture dans les pays tropicaux où, comme nous l'avons dit, les toitures monolithes sont désavantagées et où les chevrons et liteaux en bois des tuiles ordinaires ont une existence précaire.

La toiture est percée de 5 rangées de lanterneaux symétriques, qui se prolongent sur les pignons et contribuent par leur ensemble de lignes horizontales au caractère architectural des façades (fig. 1).

Les pignons, largement ajourés par les ouvertures prolongeant les lanterneaux, s'appuient au centre sur des tours d'horloge, et aux extrémités sur deux portiques longitudinaux faisant corps avec la première ferme. Les tours d'horloge, en saillie sur la façade proprement dite, servent de butée aux lanterneaux. Les auvents en béton armé de ces lanterneaux jouent le rôle de poutres et transmettent la poussée du vent.

Marchés de Thudaumot (Cochinchine) et de Kompong-Cham (Cambodge). — Ces deux marchés, construits en 1936, offrent de grandes analogies avec celui de Battambang. Les fermes principales ont également une section pleine, mais elles sont à deux rotules. Le pignon arrière du marché de Thudaumot est à profil circulaire, et a été calculé comme une demi-coupole.

Les fermes ont été coulées sur des échafaudages roulants, ce qui a été une opération assez délicate pour le marché de Kompong-Cham, qui atteint une hauteur de 13m 50 sous la panne faîtière et qui, situé au bord du Mékong, est exposé à des vents extrêmement violents ; par mesure de sécurité, on a donc coulé à la fois deux fermes sur deux échafaudages solidarisés d'une façon rigide et déplacés simultanément après la prise en place et le scellement des pannes.

Tous ces bâtiments ont été projetés et exécutés par la Société indochinoise d'études et de constructions, de Saïgon.

Échos et nouvelles

[Saïgon. [Inauguration de la clinique Saint-Paul](#)]
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 25 décembre 1938)

[...] La clinique Saint-Paul se trouve rue Legrand-de-la-Liraye, près de la rue Pierre-Flandin. L'architecte saïgonnais, M. [Louis] Chauchon, est l'auteur des plans et la réalisation des édifices est l'œuvre de la Société indochinoise d'études et de constructions (S.I.D.E.C.). Nos compliments à tous.

L'INAUGURATION DE LA CLINIQUE SAINT-PAUL
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 décembre 1938)

.....
La S. I. D. E. C. ...a l'habitude de faire de grandes choses : c'est à elle, à son architecte Chauchon, à son équipe d'ingénieurs groupés sous la direction expérimentée du vieil Indochinois si connu, M. Richaud, que, déjà, le Cambodge doit son splendide marché, que Dalat est redevable du pensionnat du Langbian.

.....
La réalisation est le grand œuvre de la Société indochinoise d'études et de constructions. Que MM. Richaud, Houlon, Maurel reçoivent l'expression de notre gratitude et de notre admiration.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE
PROTECTORAT DE L'ANNAM
Conseil français des intérêts économiques et financiers de l'Annam
Année 1940
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 3 avril 1940)

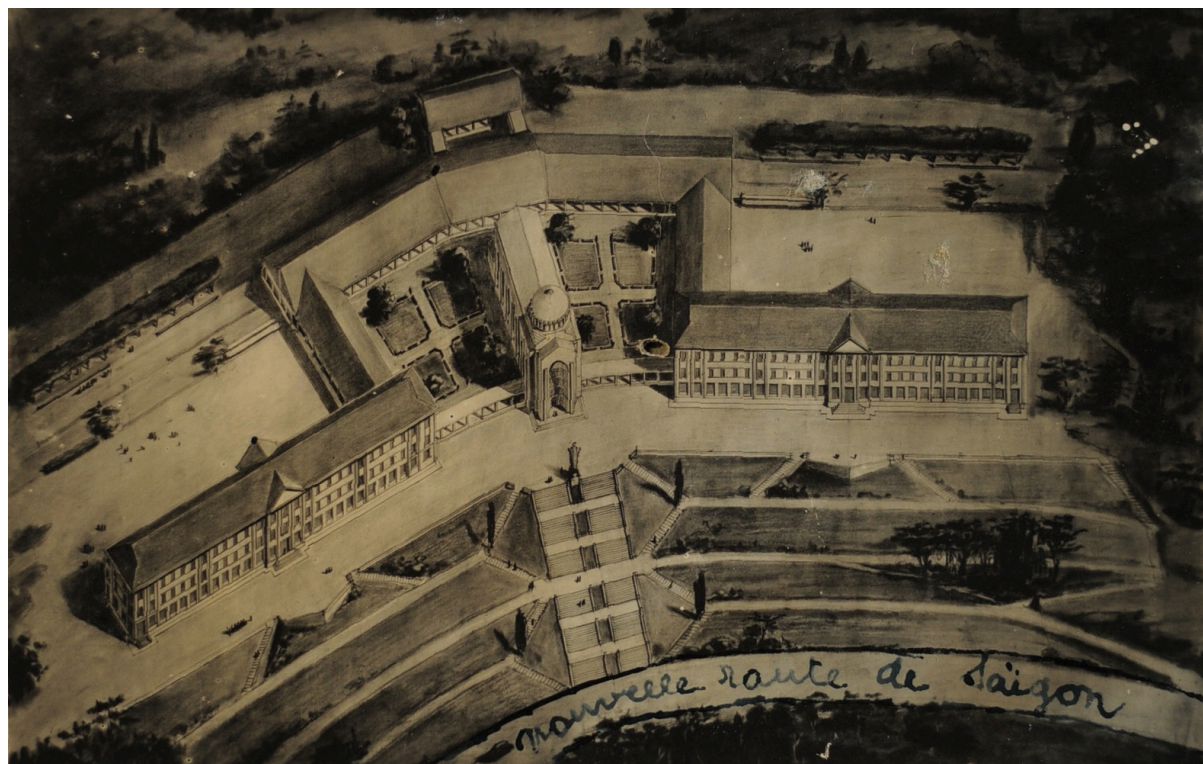
10° — Circonscription électorale de Quinhon-Songcâu
Section de Quinhon
2 Bourgoin (André) Employé S.I.D.E.C. Saïgon

À DALAT

Une œuvre attendue:
« [Le Sacré-Cœur](#) »

Établissement primaire et secondaire dirigé par
les Frères des Ecoles Chrésiennes
(*La Dépêche d'Indochine*, 29 juillet 1941)
(*La Volonté indochinoise*, 8 août 1941)

... Au parloir, où nous nous attardons quelques instants, le Frère Directeur me met sous les yeux le magnifique plan perspectif que vient d'achever la SIDEC.



Coll. famille Marcel Baille de Langibaudière
Maquette du Sacré-Cœur

— Merveilleux, cet ensemble !

— Il est certain, ajoute le Frère Directeur, que Monsieur Chausson ¹², l'ingénieur au talent bien connu, a tiré le meilleur parti possible des treize hectares mis à sa disposition. Les constructions épousent à merveille l'aspect général du terrain et leur ensemble sera d'un effet des plus harmonieux.

.....

¹² Louis Chauchon (et non *Chausson*)(1878-1945) : on lui doit en particulier le marché central de Pnom-Penh. Voir [encadré](#).

18 août 1941
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 28 août 1941) :

La Société indochinoise d'études et de constructions, rue Marcel-Richard, n° 1, à Saïgon, est autorisée à utiliser des produits métallurgiques à concurrence de :
4.200 kg. 822 comme aciers pour béton armé
pour la construction de deux villas jumelées à usage d'habitation, rue des Marins à Cholon, pour le compte de la Société foncière Asie*.

Les audiences du Gouverneur Général
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 14 septembre 1941)

SAIGON, 13 Septembre.

.....
Le Gouverneur Général a reçu d'autre part M. Maurel, Directeur de la Sidec. (Arip)

Bulletin de l'Association mutuelle
des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

M. Chardron, Henri, Société indochinoise d'études et de constructions,
M^{me} Chardron

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE D'ÉTUDES ET DE CONSTRUCTIONS (S.I.D.E.C.)
Société anonyme fondée en 1902
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 3, p. 415)

Objet : la recherche, l'étude, l'exécution de constructions de toute nature en Extrême-Orient, soit pour les particuliers, soit pour les sociétés, administrations, etc.

Siège social : 1, rue Marcel-Richard, Saïgon.

Capital social : 324.000 \$, divisé en 3.240 actions de 50 \$ entièrement amorties et 3.240 actions de 50 \$ entièrement libérées.

À l'origine, 162.000 \$, en 3.240 actions de 50 \$.

Porté en 1940 à 324.000 \$, par création de 3.240 actions nouvelles de 50 \$.

Parts bénéficiaires : néant.

Conseil d'administration : MM. A[ndré] RICHAUD, J. MAUREL, J[acques] HOULON, Les Immeubles indochinois.

Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans le semestre qui suit la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 5 de premier dividende aux actions libérées et non amorties, 10 % au conseil d'administration, le solde aux actions, sauf prélèvement facultatif pour report à nouveau, amortissements supplémentaires, réserve extraordinaire.

Inscription à la cote : marché local, pas de cours.

L'Amiral en inspection dans la région Saïgon-Cholon
(*L'Écho annamite*, 13 janvier 1944)

Saïgon, le 10 janvier. — [...] Le gouverneur général a visité [...] le chantier du Centre de Jeunesse féminine. Il s'agit là d'un important ensemble où seront groupées toutes les organisations intéressant la jeunesse féminine cochinchinoise. Les plans définitifs en ont été présentés à l'Amiral par l'architecte, M. Chauchon, qu'entouraient M. Leroy, architecte des Bâtiments civils, et M. Maurel, directeur de la S.I.D.E.C. [...]

Les départs par « l'Eridan-II »
(*Le Journal de Saïgon*, 21 décembre 1945)

M. Houlon, M^{me} et leurs enfants, directeur S.I.D.E.C.

Georges Émile Gustave AUVRAY, ingénieur

Né à Saint-Denis-de l'Hôtel (Loiret), le 19 septembre 1897.
Petit-fils d'Alphonse Auvray (1839-1929), perceuteur, et de Blanche Asselineau (1847-1929).

Frère de Lucien Auvray, avocat au barreau d'Orléans.

Ingénieur E.C.P.

Affecté à l'arrondissement territorial des Travaux publics du [Langbiang](#) (sept. 1922) :

Chargé de l'arrondissement des Études de la [ligne de Tân-Ap à Thakhek](#) (mars 1928) :

Ingénieur principal des chemins de fer de l'Indochine à Vinh (mars 1929).

Chef de l'arrondissement du Sud à Nhatrang (mars 1931).

Chef de l'arrondissement des Travaux publics du Laos (1934).

Construit la route d'accès au [plateau des Bolovens](#).

Reçu en audience par l'[amiral Decoux](#) (10 déc. 1940) :

Relevé de ses fonctions (*JOEF*, 17 déc. 1942). Interné à Long-Xuyên, puis assigné à résidence à Dalat.

Membre de la section de l'Annam de l'Association générale des Résistants d'Outre-Mer (*Le Journal de Saïgon*, 29 déc. 1945).

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 22 février 1947).

Décédé à Olivet (Loiret), le 20 octobre 1984.

Travaux publics, mines et techniques industrielles.
(*Journal officiel de la République française*, 24 mars 1950)

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 11 mars 1950, la date d'effet de l'arrêté n° 1721 du 16 décembre 1949 plaçant M. Auvray (Georges), ingénieur en chef hors classe des travaux publics des colonies, dans la position de congé hors cadres et sans solde pour servir à la Société indochinoise d'études et de constructions (S. I. D. E. C.) a été reportée au 1^{er} février 1950.

AEC 1951-1094 — Indochinoise d'études et de constructions (SIDEK),

1, rue Marcel-Richard, SAIGON.

Capital. — Société anon., 1902, au capital de 1.555.200 piastres I. C. amorti de 162.000 piastres.

Dividendes en piastres. — 1947 :14,325 (16,40 au nom.) ; 1948 :23,7 (26 au nom.).

Objet. — Entreprise générale de travaux publics et particuliers. — Agences à Phnom-Penh et à Dalat.

Conseil. — MM. J. Houlon, J. Maurel, Société des immeubles indochinois.

DOMMAGES DE GUERRE

DÉCISION n° 8-40 du 8 janvier 1933 portant désignation des services d'études habilités à intervenir pour le compte des sinistrés dans la reconstitution des biens endommagés par faits de guerre.

(Bulletin officiel du haut-commissariat de France en Indochine, 22 janvier 1953)

Noms des sociétés	Adresses	Noms et compétences des chefs des bureaux d'études
Société indochinoise d'études et de constructions	1, rue Marcel-Richard, Saïgon	M. Auvray est agréé comme chef du service d'études, en remplacement de M. Maurel, avec les spécialités A-B -C-G6.